

Dossier d'Information Communal sur les **R**isques **M**ajeurs

DICRIM

PRÉVENTION DES RISQUES

AGIR ET RÉAGIR

MIEUX PRÉPARÉS, PLUS FORTS...

La loi fait obligation de répertorier les risques auxquels sont exposées les populations du territoire communal. **Le DICRIM (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs)** est un document de sensibilisation **dont chacun doit s'imprégner afin d'agir ou réagir au mieux en cas de besoin.**

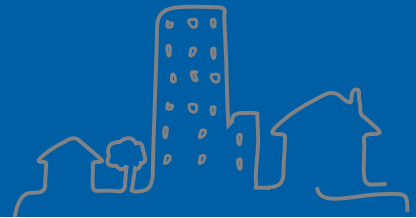
L'accident ou la fatalité restent des possibles auxquels il convient de **se préparer**. La bonne connaissance des risques et contextes permet de **ne pas s'exposer** outre mesure, dans tel lieu ou telle circonstance.

Le DICRIM que vous avez en main, a fait l'objet d'un recensement attentif et des évaluations les plus objectives. Il expose une **série de situations, de géographies et de contextes**, afin d'en saisir les risques et leurs conséquences humaines.
Au vu de quoi, un second document appelé **Plan Communal de Sauvegarde**, établit les mesures prises et les moyens disponibles dans le cas échéant.

L'État et les collectivités locales (villes et départements) sont étroitement liés pour faire face aux risques naturels et technologiques, risques inhérents à toute vie en société. Le DICRIM s'attache à l'**analyse lucide du territoire valettois et vise à mieux associer les populations**, afin que chacun agisse avec prudence au quotidien et réagisse au mieux en toutes circonstances.

Plus nous sommes préparés et mieux nous sommes informés, **plus nous serons forts le jour où nous devons l'être.**





SOMMAIRE

4 **CONSIGNES APPLICABLES AUX RISQUES MAJEURS**

LES RISQUES MAJEURS À LA VALETTE-DU-VAR

RISQUES NATURELS

- . Risque "INONDATION"
- . Risque "FEU DE FORÊT"
- . Risque "MOUVEMENT DE TERRAIN"
- . Risque "SISMIQUE"

RISQUES TECHNOLOGIQUES

- . Risque "INDUSTRIEL"
- . Risque "TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES"

GLOSSAIRE

	6
	8
	10
	12
	14
	16
	18

CONSIGNES APPLICABLES AUX RISQUES MAJEURS

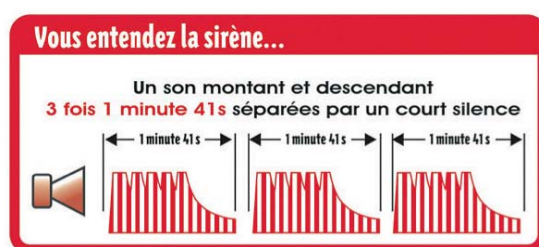
QU'EST CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur est la possibilité d'un **événement d'origine naturelle ou humaine**, dont les effets peuvent **menacer la population**, occasionner des **dommages importants**. Le risque majeur est caractérisé par sa **faible fréquence** et son **énorme gravité**.

SAVOIR RECONNAÎTRE L'ALERTE

Le **Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP)** a pour but d'alerter la population en cas de danger immédiat. La Ville de La Valette-du-Var dispose de deux sirènes, l'une située dans le centre-ville, sur le toit de la Mairie; l'autre dans le quartier de Coupiane, au COSEC. Ces sirènes permettent de diffuser une alerte par signal sonore caractérisé par un son modulé: trois cycles d'une minute et quarante et une secondes, séparés par un silence de 5 secondes. **Les sirènes sont testées le 1^{er} mercredi de chaque mois, à 12 heures par un signal plus bref, d'environ 1 minute.**

DÉBUT D'ALERTE



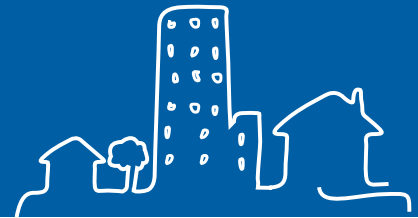
FIN D'ALERTE



Cette alerte est plus généralement utilisée dans le cadre de risque industriel.
Informez-vous en écoutant la radio.

La population peut aussi être avertie d'un risque majeur par :

- Message diffusé par un véhicule sonorisé
- Message diffusé à l'aide d'enceintes autonomes portables
- Message diffusé par le système d'appel en nombre utilisé par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) lors du "plan canicule" ou dans le cadre "du service à la personne".



KIT DE MISE EN SÉCURITÉ

Pour faire face à la gravité d'un événement majeur et éviter de paniquer, il est recommandé de composer un kit de mise en sécurité accessible à tous les membres de la famille. Il peut prendre la forme d'un sac et contenir :

- une radio et ses piles de recharge
- une lampe de poche et ses piles
- de l'eau potable et quelques vivres
- des médicaments
- des copies des papiers importants : cartes d'identité, permis de conduire, livret de famille...
- des vêtements de rechange
- une couverture de survie.

AVANT

- S'informer sur les risques encourus et les mesures prévues par la commune (le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie, à la Direction des Services Techniques)
- Repérer les moyens de coupure d'eau, de gaz et d'électricité à son domicile
- Prévoir à l'avance un kit de mise en sécurité.

APRÈS

➔ CE QU'IL FAUT FAIRE

- ➔ **Suivre les consignes d'évacuation** ou **de mise à l'abri** en fonction de la nature du risque.
- ➔ **S'informer en écoutant la radio.** Les premières consignes seront données par **Radio France** et les radios de proximité :
France Bleu Provence 102.9
Vitamine 90.8
Mistral FM 92.4
RCF Méditerranée 105.1

➔ CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- ➔ **Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.** L'école est munie d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS), organisation interne à l'établissement pour mettre à l'abri du danger les enfants et les personnels en attendant l'arrivée des services de secours.
- ➔ **Ne pas encombrer les lignes téléphoniques** afin de les laisser libres pour les secours.

➔ OÙ S'INFORMER ?

Mairie de La Valette-du-Var
04 94 61 90 90
Pompiers 18 ou 112 (depuis un
téléphone portable)
Gendarmerie 17

Appli mobiles
lavalette83

Sites internet
Mairie de la Valette-du-Var
www.lavalette83.fr

Portail thématique du ministère de
l'Écologie, du Développement durable,
des Transports et du Logement
www.risquesmajeurs.fr

Préfecture du Var
www.var.gouv.fr

Site d'information sur les risques
majeurs en Région Provence-
Alpes-Côte d'Azur
www.cypres.org



LES RISQUES MAJEURS À LA VALETTE-DU-VAR

RISQUE D'INONDATION

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau. On distingue trois types d'inondation :

- l'inondation de plaine avec débordement du cours d'eau en dehors de son lit mineur et/ou remontée de la nappe d'eau souterraine
- l'inondation par ruissellement urbain liée à l'imperméabilisation des sols en zone urbanisée
- l'inondation par crue torrentielle, liée à des précipitations intenses

La commune de La Valette-du-Var est soumise à un risque d'inondation **par ruissellement urbain**.

Sites sensibles : Giratoire Université ; Giratoire des Médailleurs Militaires ; quartier Entrevert ; avenue des Frères Lumière ; avenue Louis Pasteur (partie basse, angle avenue Georges Clémenceau) ; quartier Sainte Anne ; quartier Pierrascas ; avenue du 11 novembre 1918 (clos Margot).

Risque potentiel de crue des ruisseaux Sainte-Cécile et Saint-Joseph.

La commune de La Valette-du-Var adhère au SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DU BASSIN DE L'EYGOUTIER qui a pour objet : les études, l'exécution des travaux, la construction des ouvrages nécessaires à l'aménagement hydraulique du Bassin de l'Eygoutier et de ses affluents et ruisseaux secondaires, notamment les ruisseaux de Sainte-Cécile et Saint-Joseph sur la commune de La Valette-du-Var.



L'HISTORIQUE DES ÉVÉNEMENTS

La commune a fait l'objet d'arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour cause d'inondations en 2007 (intempéries 2006), 2009 (intempéries 2008) et 2011.

LES MESURES DE PRÉVENTION FACE AU RISQUE INONDATION

PRÉVENTION

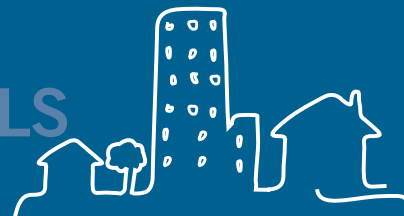
Calibrage des réseaux d'eau pluviale.

PRÉVISION

Vigilance météorologique qui permet aux autorités responsables de l'État de recevoir l'alerte et de prévenir, en cas de danger, le maire et les radios locales. Cartes de vigilance météorologique élaborée deux fois par jour par Météo-France et consultable sur <http://vigilance.meteofrance.com/>

PROTECTION

Mise en œuvre du dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) par le préfet lorsque plusieurs communes sont concernées. Déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) par le maire.



CONSIGNES À SUIVRE FACE À UNE INONDATION

AVANT

S'ORGANISER ET ANTICIPER

- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : sauvegarde informatique, album de photos, papiers personnels, factures, les matières et les produits dangereux ou polluants
- Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz
- Aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, évents
- Amarrer les cuves
- Repérer les stationnements hors zone inondable.

PENDANT

SE METTRE À L'ABRI

- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture).

APRÈS

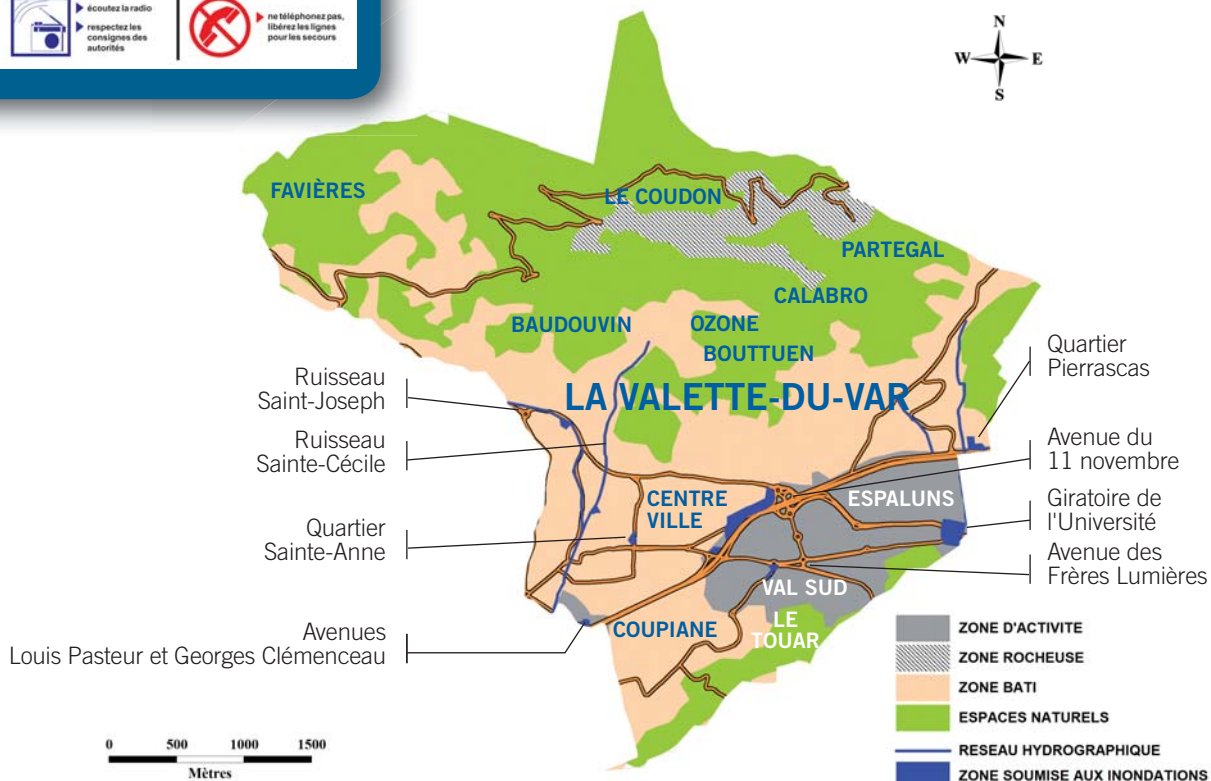
RESPECTER LES CONSIGNES

- Aérer
- Désinfecter à l'eau de javel
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.



Cartographie Risque d'inondation

Source : BD Cartho, Scan 25
© CYPRES 2015





LES RISQUES MAJEURS À LA VALETTE-DU-VAR

RISQUE DE FEU DE FORÊT

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite.

Le territoire communal compte plus de 30 % de sa superficie en zones boisées qui renferment un habitat dispersé et particulièrement sensible aux feux de forêt, plus particulièrement réparties sur les massifs du Coudon et du Touar.



L'HISTORIQUE DES ÉVÉNEMENTS

Le principal feu de forêt survenu sur la commune date de 1963 et a parcouru une surface de 367 hectares dans le massif du Coudon.

LES MESURES DE PRÉVENTION FACE AU RISQUE FEU DE FORÊT

PRÉVENTION

Réglementations de l'emploi du feu et du débroussaillage définies par arrêté préfectoral, documents consultables en mairie, sur le site de la Préfecture du Var : www.var.gouv.fr/ ou sur le site de la Ville www.lavalette83.fr.

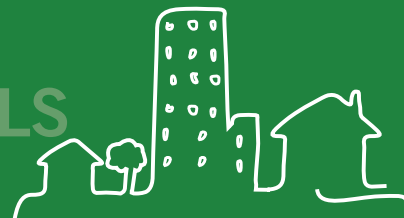
Mobilisation des membres du Comité Communal Feux de Forêt (CCFF) sous l'autorité du Maire, qui œuvrent bénévolement à la prévention et à la protection des massifs forestiers de la commune.

PRÉVISION

Surveillance des massifs assurée par un réseau de tours de guet et de patrouilles de surveillance équipées pour attaquer les départs de feux.

PROTECTION

Aménagements de terrain en matière de défense contre l'incendie réalisés : pistes d'accès pompiers, pare-feux, installation de citernes d'eau accessibles aux engins terrestres et aériens...



CONSIGNES À SUIVRE FACE À UN FEU DE FORÊT

AVANT

S'ORGANISER ET ANTICIPER

- Repérer les chemins d'évacuation, les abris
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels)
- Débroussailler
- Balayer la toiture
- Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.

PENDANT

SE METTRE À L'ABRI

Si vous êtes témoin d'un départ de feu

- Informer les pompiers 18 (ou 112 depuis un portable) le plus vite et le plus précisément possible
- Attaquer le feu, si possible.

Dans la nature

- S'éloigner dos au vent
- Si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide
- À pied rechercher un écran (rocher, mur...)
- Ne pas sortir de votre voiture.

Une maison bien protégée est le meilleur abri

- Fermer et arroser volets, portes et fenêtres
- Occulter les aérations avec des linges humides
- Rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après.

APRÈS

RESPECTER LES CONSIGNES

- Éteindre les foyers résiduels.

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE DE FEU DE FORÊT
consultez le dossier déposé en mairie

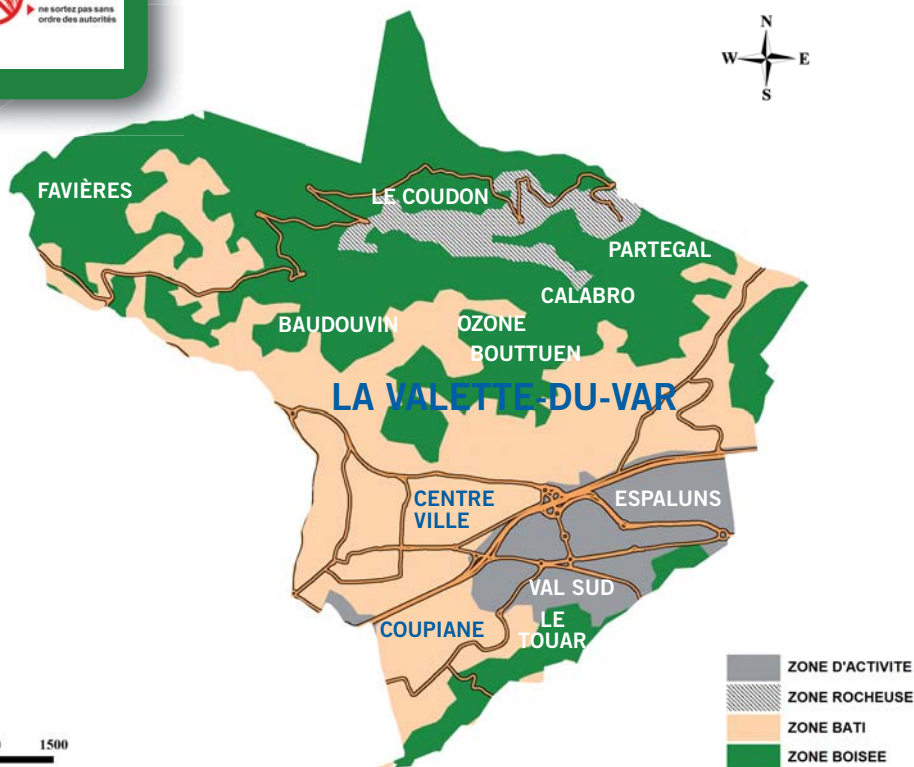
consignes en cas de feu de forêt

L'INCENDIE APPROCHE	L'INCENDIE EST À VOTRE PORTE
<ul style="list-style-type: none"> dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation arrosez les abords 	<ul style="list-style-type: none"> rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche
<ul style="list-style-type: none"> fermez les vannes de gaz et de produits inflammables 	<ul style="list-style-type: none"> fermez volets, portes et fenêtres calfeutrez avec des linges mouillés

ne vous approchez jamais d'un feu de forêt
ne sortez pas sans ordre des autorités

Cartographie Risque feu de forêt

Source: BD Carto, Scan 25,
Zones boisées
© CYPRES 2015





LES RISQUES MAJEURS À LA VALETTE-DU-VAR

RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

Les mouvements de terrain observés sur la commune sont :

- Des chutes de pierres, de blocs et éboulements rocheux dans les massifs de la Vieille Valette et du Coudon
- Des glissements de terrain
- Des effondrements et affaissements de terrain dans les anciennes exploitations de gypse en galeries souterraines aux lieux-dits Costeplane, Le Partégal, La Calabro, l'Ozone, le Roberti, Tourris, les Favières.



L'HISTORIQUE DES ÉVÉNEMENTS

- Entre 2000 et 2013 : Plusieurs effondrements quartier de l'Ozone.
- 1993 : Chute de blocs et éboulements rocheux dans le massif du Coudon Quartier Costeplane (plusieurs tonnes).
- Années 40/50 : Effondrements dans les quartiers de Baudouvin et de la Grande Cabane du fait de la présence d'anciennes carrières de gypse.

LES MESURES DE PRÉVENTION FACE AU RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

PRÉVENTION

Plan d'Exposition aux Risques (PER) naturels prévisibles de mouvements de terrain approuvé en 1989 et intégré aux documents d'urbanisme.

PROTECTION

- Création d'un merlon sur l'ancienne voie d'accès à la carrière pour retenir d'éventuels éboulements rocheux dans ce secteur
- Remblaiements des effondrements constatés
- Définition d'un périmètre de sécurité.



CONSIGNES À SUIVRE FACE À UN MOUVEMENT DE TERRAIN

AVANT

S'ORGANISER ET ANTICIPER

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde auprès des services de la Ville (Direction de l'Aménagement Urbain et Direction des Services Techniques).

PENDANT

SE METTRE À L'ABRI

- Fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas
- Gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres.

APRÈS

RESPECTER LES CONSIGNES

- Rejoindre le lieu de regroupement indiqué.

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN
consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas d'effondrement du sol

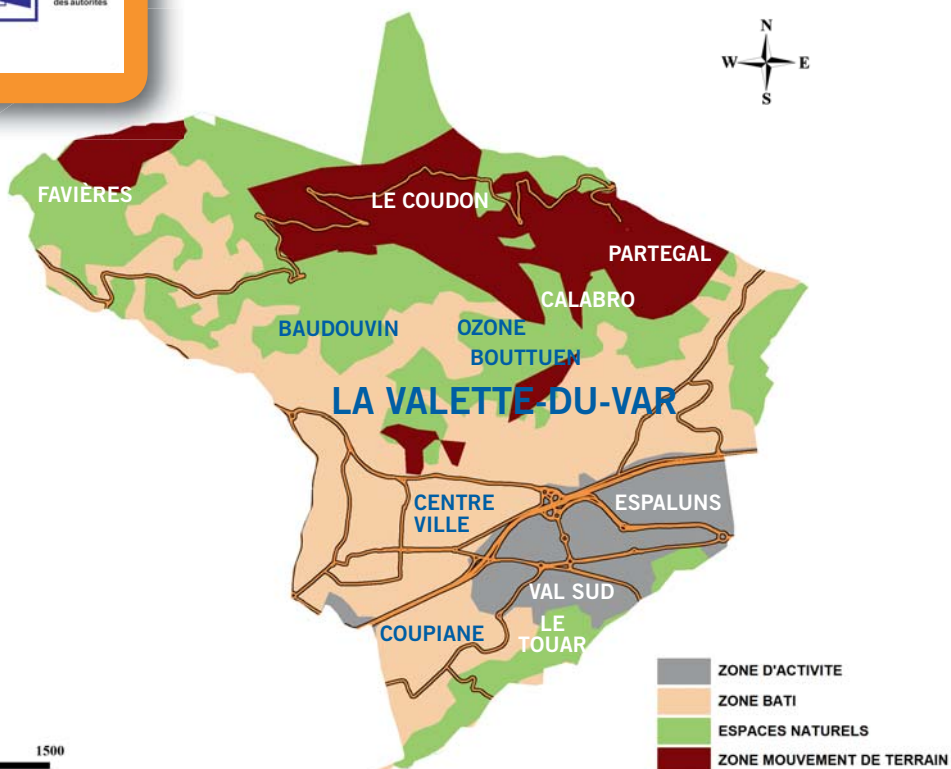
A L'INTERIEUR

- dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas ne prenez pas l'ascenseur

A L'EXTERIEUR

- éloignez-vous de la zone dangereuse rejoignez le lieu de regroupement
- respectez les consignes des autorités

Cartographie Risque mouvement de terrain
Source: BD Cartho, Scan 25, PPRMVT
© CYPRES 2015





LES RISQUES MAJEURS À LA VALETTE-DU-VAR

RISQUE SISMIQUE

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Les décrets 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010 ont modifié le zonage sismique de la France la divisant en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes.

La Ville de La Valette-du-Var est située en zone de sismicité faible, 2.

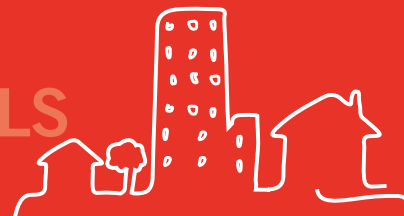
LES MESURES DE PRÉVENTION FACE AU RISQUE SISMIQUE

PRÉVENTION

Normes parasismiques et zonage sismique de la région qui imposent l'application de règles de constructions parasismiques pour les zones les plus exposées et la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme.

PRÉVISION

À l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle puissance, se produira un séisme. À long terme, prévisions basées sur des méthodes statistiques qui analysent la récurrence des séismes dans le temps et dans un lieu donné.



CONSIGNES À SUIVRE FACE À UN SÉISME

AVANT

S'ORGANISER ET ANTICIPER

- Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité
- Fixer les appareils et les meubles lourds.

PENDANT

SE METTRE À L'ABRI

- À l'intérieur : se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres
- À l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...)
- En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses, se protéger la tête avec les bras, ne pas allumer de flamme.

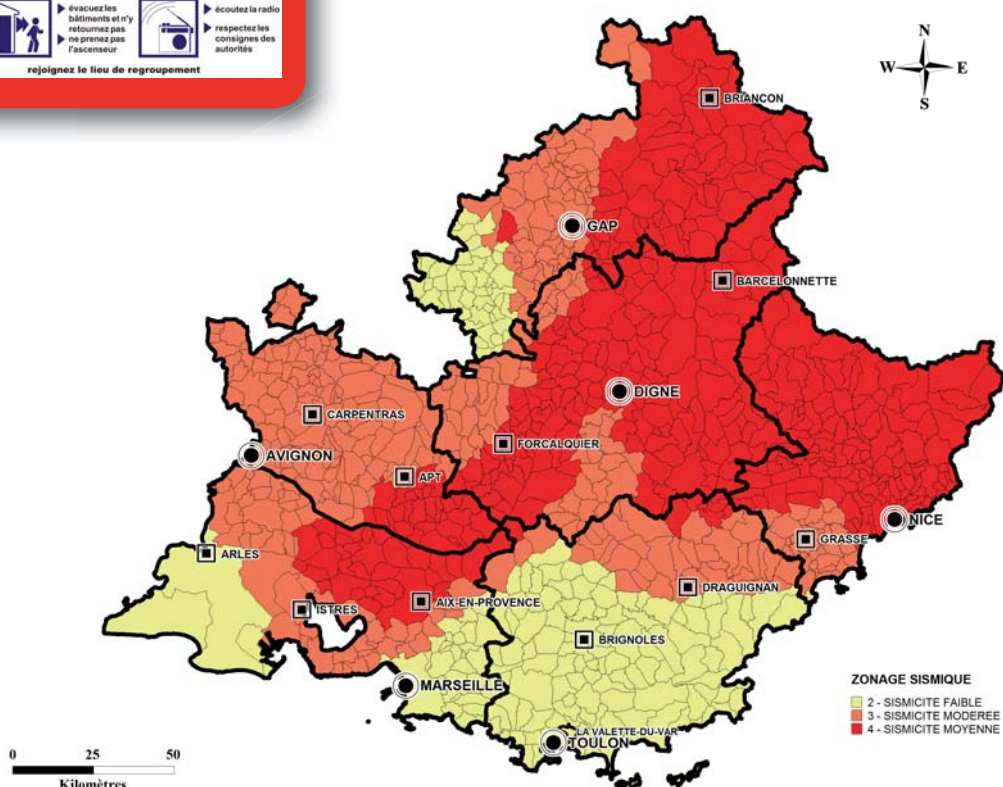
APRÈS

RESPECTER LES CONSIGNES

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble
- Vérifier l'eau, l'électricité et le gaz : en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités
- Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation).



Cartographie Risque sismique
© CYPRES 2015





LES RISQUES MAJEURS À LA VALETTE-DU-VAR

RISQUE INDUSTRIEL

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement. Les principales manifestations de l'accident industriel sont l'incendie avec risque de brûlure et d'asphyxie, l'explosion, et/ou la dispersion dans l'air, l'eau ou le sol, de produits dangereux.

Un Plan Particulier d'Intervention (PPI) concerne La Valette-du-Var : le site militaire de Tourris, zone pyrotechnique de stockage de munitions et zone d'essais pyrotechniques.



L'HISTORIQUE DES ÉVÉNEMENTS

Aucun événement de ce type
ne s'est produit sur le territoire
de la Ville de La Valette-du-Var.

LES MESURES DE PRÉVENTION FACE AU RISQUE INDUSTRIEL

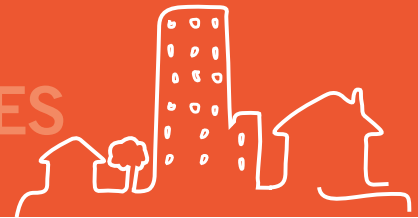
PRÉVENTION

Des études de dangers, dont le but est d'identifier les risques, évaluer leur probabilité et leurs conséquences, sont réalisées sous la responsabilité de l'exploitant et examinées par l'inspection des installations classées du ministère de la Défense, qui contrôle la sécurité de ces installations.

PROTECTION

Un Plan d'Opération Interne (POI) est élaboré par chaque exploitant et destiné à maîtriser les incidents circonscrits à l'enceinte de l'établissement.

Face à un risque majeur, dépassant les limites de l'établissement, un Plan Particulier d'Intervention (PPI) est déclenché par le Préfet. Ce dispositif prévoit l'organisation des secours, réglemente la circulation autour du site et prévoit l'alerte des populations.



CONSIGNES À SUIVRE FACE À UN RISQUE INDUSTRIEL

AVANT

S'ORGANISER

- S'informer sur les risques encourus et les mesures de sauvegarde
- Disposer d'un poste de radio à piles
- Avoir à portée de main le matériel nécessaire à la mise à l'abri (adhésif, bouteilles d'eau).

PENDANT

SE METTRE À L'ABRI

- S'enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche
- Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule pour éviter de respirer des gaz toxiques
- Écouter les radios locales pour connaître les consignes à suivre
- Arrêter les aérations pour empêcher les gaz toxiques de pénétrer dans votre abri et si possible, boucher les entrées d'air, portes, fenêtres...
- Ne pas fumer : ni flamme, ni étincelle car il peut y avoir risque d'explosion
- Ne pas aller sur les lieux de l'accident car vous iriez au-devant du danger
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, pour ne pas les exposer
- Ne pas téléphoner car il faut libérer les lignes pour les secours.

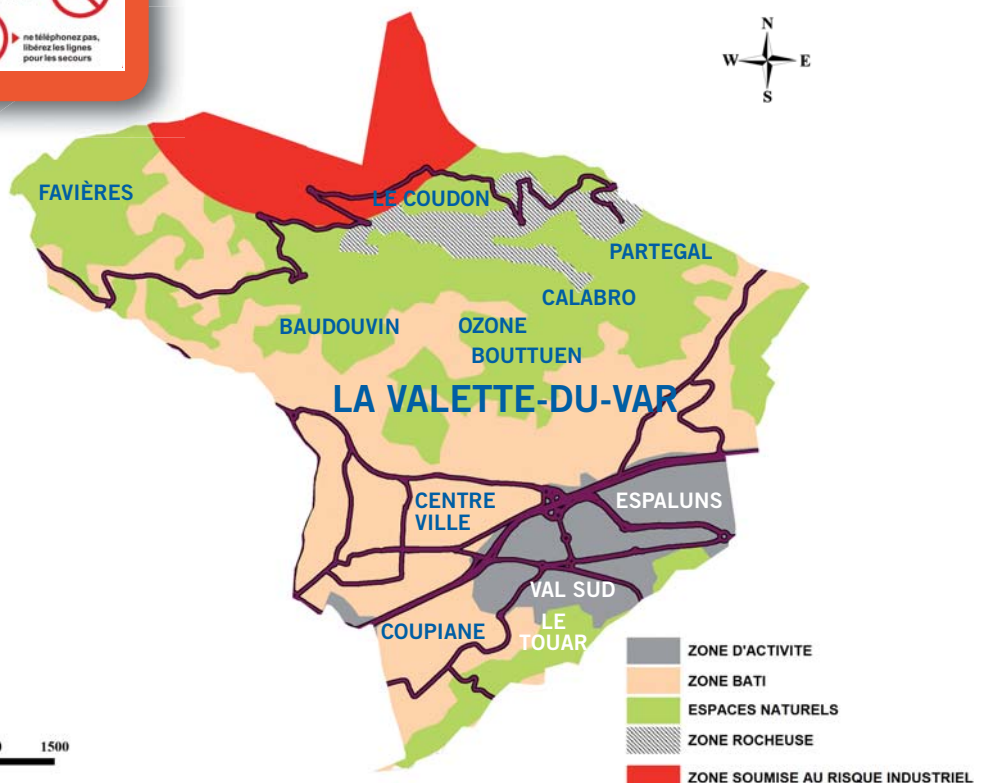
APRÈS

RESPECTER LES CONSIGNES

- Attendre les consignes des services compétents ou le signal de fin d'alerte pour sortir.



Cartographie Risque industriel
Source : BD Cartho, Scan 25, PPI Tourris
© CYPRES 2015





LES RISQUES MAJEURS À LA VALETTE-DU-VAR

RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses, par voie routière, ferroviaire, aérienne, d'eau ou par canalisation. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement.

Le risque de transport de matières dangereuses sur la commune est généré par l'autoroute, la voie de contournement de Toulon et la canalisation de transport de gaz : Route Départementale 46 (Quartier Saint Joseph).



L'HISTORIQUE DES ÉVÉNEMENTS

Aucun accident de transport de matières dangereuses n'est recensé sur la commune.

LES MESURES DE PRÉVENTION FACE AU RISQUE TMD

PRÉVENTION

Réglementation internationale qui impose des normes de fabrication aux véhicules, des formations aux chauffeurs, des signalisations spécifiques.

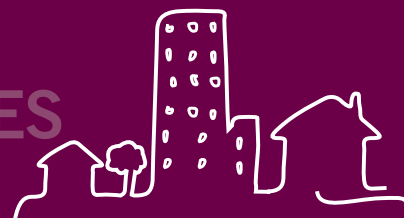
Au niveau local, restrictions de circulation et de stationnement sur les axes les plus dangereux ainsi que des axes de circulation obligatoires imposées par le maire et le préfet.

Contrôle par les exploitants de canalisations du fonctionnement de leurs ouvrages 24h/24h et vérification du respect des règlements par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Vérification des travaux réalisés par des tiers à proximité des canalisations.

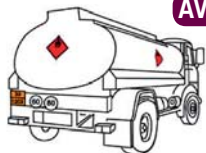
PROTECTION

Mise en œuvre du dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) Transport de matières dangereuses par le préfet ou du Plan de Surveillance et d'Intervention (PSI) par l'exploitant de canalisation.



CONSIGNES À SUIVRE FACE À UN RISQUE TMD

AVANT



SAVOIR IDENTIFIER

Un convoi de marchandises dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risque(s) généré(s) par la ou les marchandise(s).

Type panneaux et pictogrammes apposés sur les unités de transport.

PENDANT

SE METTRE À L'ABRI

Si on est témoin d'un accident, donner l'alerte aux sapeurs-pompiers : 18 (ou 112 depuis un téléphone mobile), à la police ou la gendarmerie : 17 (ou 112). Dans le message d'alerte, préciser si possible le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.), le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.), la présence ou non de victimes, la nature du sinistre (feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc.), le cas échéant, le numéro du produit et le code danger.

En cas de fuite de produit

- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner
- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit
- Ne pas fumer
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique.

APRÈS

RESPECTER LES CONSIGNES

À la fin de l'alerte, aérer le local dans lequel vous vous êtes mis à l'abri.

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE INDUSTRIEL
consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas d'accident

ALERTE
appuyez sur le bouton de secours

▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

▶ fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations

▶ éloignez-vous-en

▶ écoutez la radio

▶ respectez les consignes des autorités

ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelle

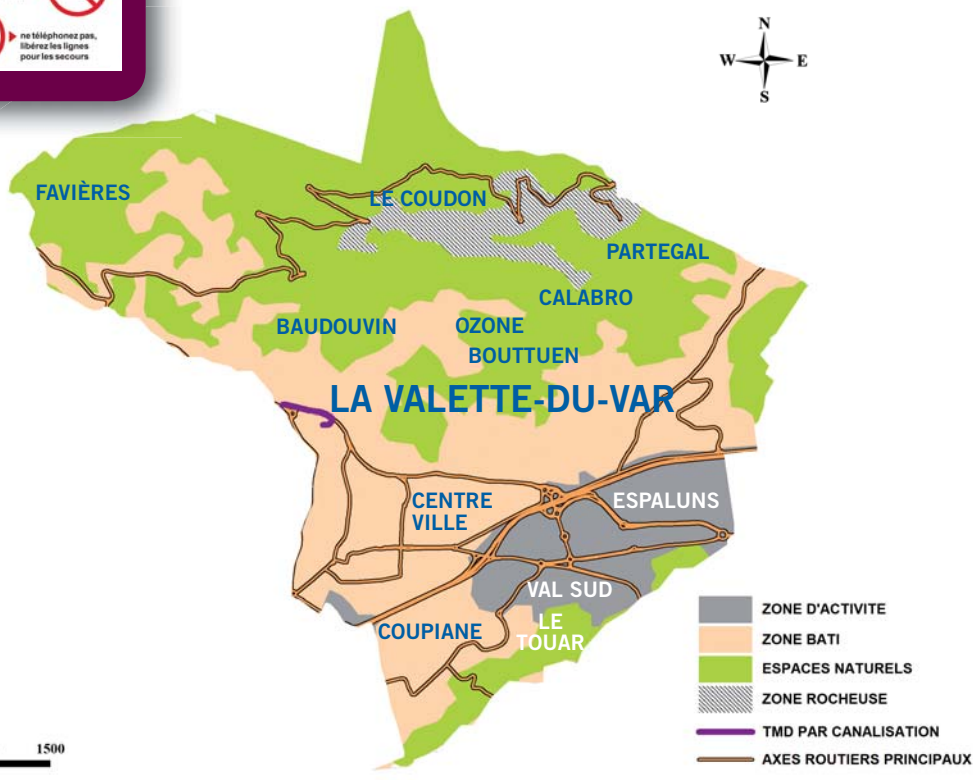
ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

ne allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer

FIN D'ALERTE

Cartographie Risque TMD

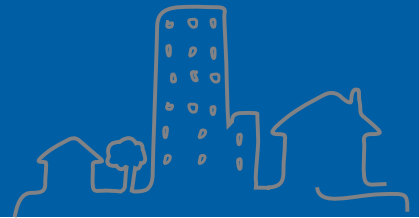
Source : BD Carto, BD Topo, Scan 25, GRTGaz
© CYPRES 2015



GLOSSAIRE

CCFF	Comité Communal des Feux de Forêts
DICRIM	Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
PER	Plan d'Exposition aux Risques
POI	Plan d'Opération Interne
PPI	Plan Particulier d'Intervention
PPMS	Plan Particulier de Mise en Sûreté
PSI	Plan de Surveillance et d'Intervention
SAIP	Système d'Alerte et d'Information des Populations
TMD	Transport de Matières Dangereuses

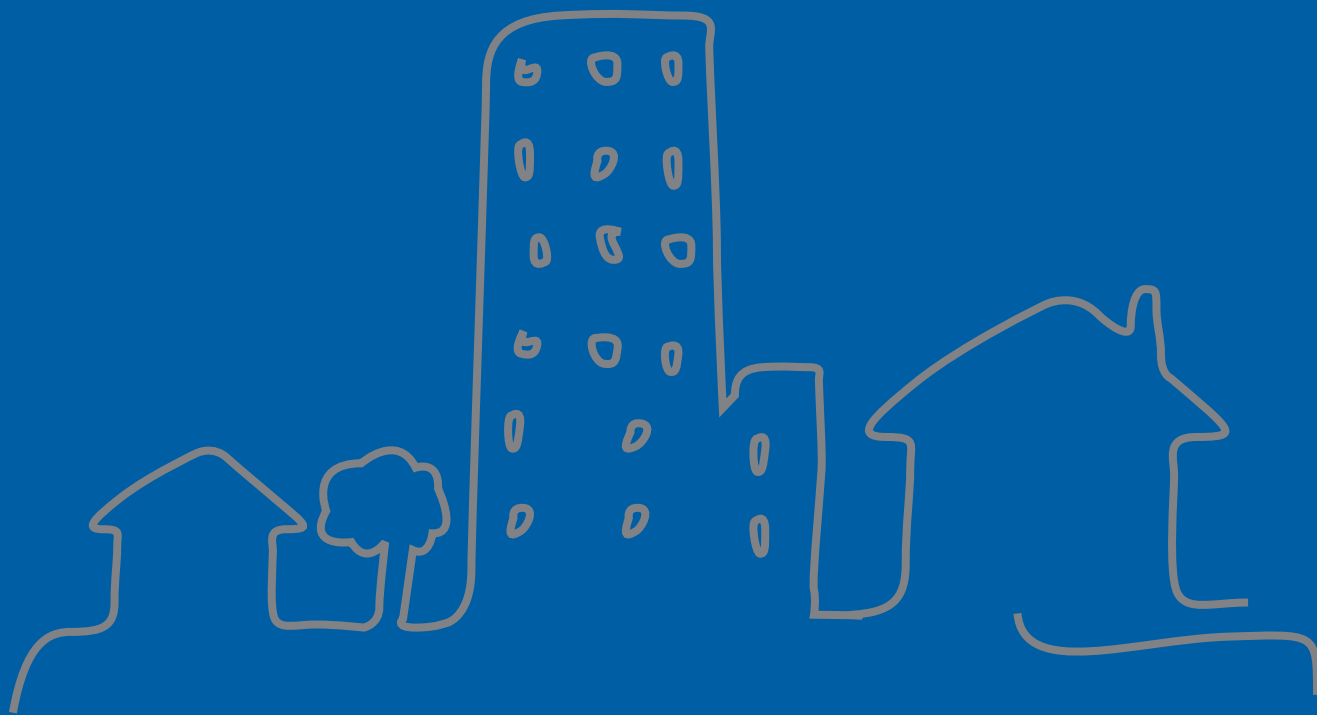




BLOC-NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

LA VALETTE - D U - V A R



Mairie de La Valette-du-Var 04 94 61 90 90 www.lavalette83.fr